



DELIBERATION n° 2017 – 8

AUDIT - MEDIATION METHODE DE MISE EN OEUVRE DES 17 CHANTIERS

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 05 juillet 2017 à Chambéry, sous la présidence de Monsieur Laurent TRESALLET, Président du Conseil d'administration, le quorum étant atteint ;

Vu l'avis positif du Bureau du Conseil d'administration émis le 15 juin 2017,

Après en avoir délibéré,

- **Valide la méthode et le contenu des livrables ci-après :**
 - **Liste des 17 chantiers incluant les noms des volontaires.**
 - **Projets de trame de fiche de suivi de chacun des chantiers, qui servira de support de travail aux trinômes désignés pour piloter chaque chantier.**

La directrice de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargée de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adopté à Chambéry, le 05 Juillet 2017

Le Président du Conseil d'administration,

Laurent TRESALLET